

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 244

29 janvier 2016

SOMMAIRE

Animhouse Sàrl	11712	HPS Specialty Loan Repo Lux S.à r.l.	11694
Asteco S.A.	11712	Hymmostar S.A.	11695
Care Investments UK S.à r.l.	11690	Hypolux Investment S.A.	11695
Comitos A.G.	11670	iDevlop S.à r.l.	11711
Entertainment Capital Holdings S.à r.l.	11682	Kayalov Luxembourg S.à r.l.	11697
Filian S.A.	11670	Mansart S.A.	11711
Finaflo S.A.	11670	Maslow Capital Holding S.A.	11686
FPS Audit & Expertise S.à r.l.	11671	Mediacapital Holding S.A.	11688
Gabster S.A.	11695	Nova Sicav	11710
GE Financial Services S.à r.l.	11695	OCM Luxembourg Mars Holdings S.à r.l. ...	11711
Geopor S.A.	11691	OCM Luxembourg Sand Holdings S.à r.l. ...	11711
Gilmour S.à r.l.	11671	Parc Tuntange S.A.	11712
Global Equity Investment Group S.A.	11671	Partela S.A.	11691
Global Palaces Investors S.à r.l.	11672	Promeco S.A.	11711
Global Palaces Real Estate S.à r.l.	11691	Rullen.Club	11684
GSI Holding S.A.	11692	seri jakala	11712
GSI Luxembourg S.à r.l.	11692	seri jakala	11712
Harvester	11692	Seri System France Benelux S.A.	11712
Helix Investments S.A.	11693	Seri System France Benelux S.A.	11712
Highbridge Specialty Loan Fund Lux S.à r.l. II	11693	ST Berlin Hotel S.à r.l.	11672
HOLTA Spf S.A.	11693	Steris FinCo S.à r.l.	11666
Hps Recs Lux Sàrl	11694	Swiss Life Real Estate Management I S.à r.l.	11696
HPS Recs Lux Sàrl II	11694		

Steris FinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.520.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.781.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of October.

In front of Jacques KESSELER, notary established in the city of Pétange.

There appeared

STERIS Corporation, a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of Ohio, USA, having its registered office located at 5960 Heisley Road, Mentor, Ohio, 44060 USA, registered with the Ohio Secretary of State under charter number 660223 (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg B.P. 7, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party hereby represented as described above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I. The appearer is the sole shareholder of STERIS Finco S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195781, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, then notary public residing in Esch sur Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 13 March 2015, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1307, dated 20 May 2015 (the "Company").

II. That the 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each and representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 11,500,000 (eleven million five hundred thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 11,520,000 (eleven million five hundred twenty thousand United States Dollars) by the issuance of 11,500,000 (eleven million five hundred thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,138,500,000 (one billion one hundred thirty eight million five hundred thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 1,150,000 (one million one hundred fifty thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the entirety of each is to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by STERIS Corporation of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow the Sole Shareholder to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 11,500,000 (eleven million five hundred thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 11,520,000 (eleven million five hundred twenty thousand United States Dollars), by the issuance of 11,500,000 (eleven million five hundred thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,138,500,000 (one billion one hundred thirty eight million five hundred thousand United States Dollars) payable on the share premium account of

the Company (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 1,150,000 (one million one hundred fifty thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the entirety of each is to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder in an aggregate amount of USD 1,150,000,000 (one billion one hundred fifty million United States Dollars) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares and the payment of the Share Premium through the Contribution in kind as defined below.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, represented as stated above. The Contributor declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them and the Share Premium entirely by the Contribution.

Description of the contribution

The Contribution made by the Contributor is composed of a claim for an aggregate amount of USD 1,150,000,000 (one billion one hundred fifty million United States Dollars) held by the Contributor.

Valuation

The Contribution is valued at USD 1,150,000,000 (one billion one hundred fifty million United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated October 26th, 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- Mr. Michael J. Tokich, with professional address at 5960 Heisley Road, Mentor, Ohio, 44060 USA, category A manager;

- Mr. Ronald E. Snyder, with a professional address at 5960 Heisley Road, Mentor, Ohio, 44060 USA, category A manager;

- Mr. John R. Schloss, with a professional address at 5960 Heisley Road, Mentor, Ohio, 44060 USA, category A manager;

- Mr. John Sutherland, with a professional address at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, category B manager;

- Mr. Tony Whiteman, with a professional address at 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Luxembourg, category B manager; and

- Mr. Michael Lange, with a professional address at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, category B manager.

all here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named, in accordance with the provisions of the statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- STERIS Corporation: 11,520,000 (eleven million five hundred twenty thousand) shares.

The notary acts that the 11,520,000 (eleven million five hundred twenty thousand) shares, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 11,520,000 (eleven million five hundred twenty thousand United States Dollars), represented by 11,520,000 (eleven million five hundred twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

No other amendment shall be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour d'octobre.

Par devant Jacques KESSELER, notaire établi à Pétange.

A comparu

STERIS Corporation, une société dûment constituée et existante selon les lois de l'Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 5960 Heisley Road, Mentor, Ohio, 44060 USA, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Ohio ("Ohio Secretary of State") sous le numéro 660223 (l'"Associé Unique" ou l'"Apporteur"),

ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 13, route de Luxembourg B.P. 7, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la personne comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. la partie comparante est l'associé unique de STERIS Finco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social sis au 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195781, constituée par un acte notarié reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire établi à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 mars 2015, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro 1307, en date du 20 mai 2015 (la "Société").

II. Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune et représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 11.500.000 USD (onze millions cinq cent mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 11.520.000 USD (onze millions cinq cent vingt mille Dollars américains), par l'émission de 11.500.000 (onze millions cinq cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1.138.500.000 USD (un milliard cent trente-huit millions cinq cent mille Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, de laquelle un montant de 1.150.000 USD (un million cent cinquante mille Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être intégralement payé au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par STERIS Corporation des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, et reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 11.500.000 USD (onze millions cinq cent mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 11.520.000 USD (onze millions cinq cent vingt mille Dollars américains), par l'émission de 11.500.000 (onze millions cinq cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 1.138.500.000 USD (un milliard cent trente-huit millions cinq cent mille Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission"), de

laquelle un montant de 1.150.000 USD (un million cent cinquante mille Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être intégralement payé au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique d'un montant total de 1.150.000.000 USD (un milliard cent cinquante millions de Dollars américains) (l'"Apport").

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport en nature, tel que défini ci-dessous.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Apporteur, représenté comme indiqué ci-dessus. L'Apporteur déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de la Société et de les payer ainsi que la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Description de l'apport

L'Apport réalisé par l'Apporteur est composé d'une créance d'un montant total de 1.150.000.000 USD (un milliard cent cinquante millions de Dollars américains) détenue par l'Apporteur.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport est de 1.150.000.000 USD (un milliard cent cinquante millions de Dollars américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société par le biais d'une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 26 octobre 2015, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'Apport a été donné à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- M. Michael J. Tokich, résidant professionnellement au 5960 Heisley Road, Mentor, Ohio, 44060 Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

- M. Ronald E. Snyder, résidant professionnellement au 5960 Heisley Road, Mentor, Ohio, 44060 Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

- M. John R. Schloss, résidant professionnellement au 5960 Heisley Road, Mentor, Ohio, 44060 Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

- M. John Sutherland, résidant professionnellement au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, gérant de catégorie B;

- M. Tony Whiteman, résidant professionnellement au 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Luxembourg, gérant de catégorie B; et

- M. Michael Lange, résidant professionnellement au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, gérant de catégorie B.

tous représentés ici par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, conformément aux dispositions de la déclaration sur la valeur de l'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et de la libération.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- STERIS Corporation: 11.520.000 (onze millions cinq cent vingt mille) parts sociales.

Le notaire acte que les 11.520.000 (onze millions cinq cent vingt mille) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art.8.** Le capital social de la Société est fixé à 11.520.000 USD (onze millions cinq cent vingt mille Dollars américains), représenté par 11.520.000 (onze millions cinq cent vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.”

Aucune autre modification n'est faite à cet article.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 octobre 2015. Relation: EAC/2015/25138. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015188133/223.

(150209855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Comitos A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 181.118.

L'administrateur unique de la Société a décidé, par résolution écrite du 12 octobre 2015, de transférer le siège social du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

En outre, veuillez noter que l'adresse professionnelle d'administrateur, Monsieur Gábor Kacsóh est également située au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Un mandataire

Référence de publication: 2015189220/14.

(150212060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Filian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 173.347.

Procès-verbal de la résolution de l'Actionnaire unique à Luxembourg le 20 novembre 2015

Ordre du jour

1. Prorogation du mandat d'administrateur unique

Résolution

1. L'actionnaire unique décide de proroger le mandat d'administrateur unique de Monsieur Christian Fournier jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Christian Fournier

Actionnaire unique

Référence de publication: 2015189395/17.

(150211833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Finaflo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Leon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 63.529.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 12 novembre 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société:

FINAFLO S.A., ayant eu son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, RC B 63.529.

Pour extrait conforme
Me Céline HENRY-CITTON
Le liquidateur

Référence de publication: 2015189396/14.

(150212854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

FPS Audit & Expertise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.674.

Au 20 novembre 2015, il été opéré le transfert de parts sociales suivant:

L'associé G & P Properties S.à r.l., qui détient 58 parts sociales sur un total de 124 de la société FPS Audit & Expertise S.à r.l. a cédé la totalité des parts sociales qu'il détenait à Monsieur Patrick Sganzerla.

De telle sorte que Patrick Sganzerla détient désormais 122 parts sociales de FPS Audit & Expertise S.à r.l. sur un total de 124 et que la société G & P Properties S.à r.l. ne détient désormais plus aucune part sociale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
Un mandataire

Référence de publication: 2015189407/15.

(150211532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Gilmour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.075,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.351.

L'associé de la Société, Gilmour Holdings S.à r.l., a récemment changé d'adresse comme suit:

46a, Avenue J. F. Kennedy

1855 Luxembourg

vers le

20, rue de la Poste

2346 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Christina Horf.

Référence de publication: 2015189416/16.

(150212002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Global Equity Investment Group S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 189.144.

L'administrateur unique de la Société a décidé, par résolution écrite du 12 octobre 2015, de transférer le siège social du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

En outre, veuillez noter que l'adresse professionnelle d'administrateur, Monsieur Gábor Kacsóh est également située au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Un mandataire

Référence de publication: 2015189417/14.

(150212098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Global Palaces Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 140.830.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 16 novembre 2015, Palace Invest S.à r.l., l'associé unique de Global Palaces Investors S.à r.l. a décidé d'accepter la démission de Monsieur Mathieu Villaume, de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 16 novembre 2015,

Par ailleurs, il est à noter que la raison et forme sociale du gérant de classe B, Reyl Private Office S.à r.l., est dorénavant REYL Prime Solutions S.A.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2015189420/16.

(150211943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

ST Berlin Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 201.595.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth November.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange (Grand-Duchy of Luxembourg)

THERE APPEARED:

ST Holdings S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg with a share capital of € 27,686 and in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 198197.

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Title I. Articles

Chapter I. - Form, Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. Form. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the Company) in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law) and by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Denomination. The Company will have the denomination: "ST Berlin Hotel S.à r.l."

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved at any time if a single shareholder, owning the entire issued share capital of the Company so decides. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

Art. 4. Object. The purpose of the Company is the acquisition and holding of ownership interests or participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, development and management of such ownership interests or participations. The Company may in particular acquire by transfer, subscription, purchase, and exchange or in any other manner any real estate properties, or interests in real estate properties, stock, shares and other securities, loans, bonds, claims, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments, convertible or not, in each case whether readily marketable or not, issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may further participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

Except as otherwise restricted herein, the Company may also provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form and under any applicable law. The Company may pledge, transfer, encumber, or otherwise create security over, some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form (except by way of public offer) and privately issue bonds, notes, certificates, securities and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the Law; this list being not exhaustive.

In a general fashion the Company may take any management, controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

Art. 5. Registered office. The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg by resolution of the Board of Managers (conseil de gérance) (as defined below).

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers (conseil de gérance).

In the event that in the view of the Board of Managers (conseil de gérance) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

Chapter II. - Share capital - Shares - Transfer of shares

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five Euros (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales), each with a nominal value of 1 Euro (EUR 1) (the Shares), all of which have been subscribed for and are fully paid up.

Holders of Shares in the Company are individually referred to as a Shareholder or collectively the Shareholders.

At the moment and for as long as all the Shares are held by one sole Shareholder, the Company shall be a single member company (société unipersonnelle) within the meaning of article 179 (2) of the Law. Therefore articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, apply, pursuant to which, each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between such sole Shareholder and the Company shall be made in writing.

Art. 7. Registration of shares - Indivisibility of shares. The Shares are issued in registered form only, in the name of a specific person and recorded in the Shareholders' register in accordance with article 185 of the Law. The Shareholders' register shall be kept at the registered office of the Company. Each holder of Shares will notify in writing to the Company its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

The Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) shall be obliged to appoint a single attorney to represent such Shareholder(s) in all dealings with the Company in such capacity. The failure to appoint such an attorney will immediately suspend all rights attached to such Share(s).

Art. 8. Transfer of shares. In the case of a single Shareholder company, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the issued share capital shall have agreed thereto in a general meeting of Shareholders.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Chapter III. - Board of managers - Powers - Meetings - Auditor

Art. 9. Board of managers. The Company is managed by one or more Managers (gérants), who need not to be Shareholders of the Company. If several Managers have been appointed, they will constitute the Board of Managers (conseil de gérance) (the Board of Managers or individually the Manager).

The sole Manager (gérant unique) or in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall be elected by the sole Shareholder or by the general meeting of Shareholders, which will determine its/their number and mandate period. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

The sole Shareholder or the Shareholders may also decide to appoint one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s).

The Managers shall not be remunerated for their appointment as Manager of the Company, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse Managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings of the Board of Managers.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a Manager will not cause the Company to fall into liquidation.

Art. 10. Powers of the board of managers. The Board of Managers is vested with full powers and authority to perform all acts considered necessary or useful for the purpose of accomplishing the Company's objects.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence, power and authority of the Board of Managers.

Art. 11. Meetings of the board of managers. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon the request of any Manager by written notice to the other Managers (if there be more than one Manager), at the place indicated in the convening notice, provided that the Board of Managers shall meet at least once per year.

The Board of Managers may appoint from among its members a chairperson (the Chairperson) and one or more vice-chairpersons. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, who is responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholder(s).

The resolutions of the Board of Managers are recorded in the minutes, signed by the Managers or by the Chairperson and by the secretary if any, or by a notary public as the case may be, and recorded in the corporate books.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by such Chairperson or by the secretary (if any) or by any Manager.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his/her proxy. Managers may also cast their vote in writing or by telegram, electronic mail or fax.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at the meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a simple majority of the votes of the Managers present or represented in office at such meeting. In case of equality of vote, the Chairperson designated in the manner as described in article 11 above shall have a casting vote.

Any and all Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or conference call or by any similar means of communication enabling all persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation by telephone, conference call or similar means of communication shall, for all purposes hereunder, be deemed to constitute physical presence by the Manager so participating at the meeting.

Resolutions of the Board of Managers may be passed in the form of circular resolutions. Circular resolutions signed by all the members of the Board of Managers, are proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held; provided. Such decisions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of powers - Liability of managers. The sole Manager or the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (who may or may not be Managers) and will determine the agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Manager(s) assumes, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. Representation of the company. The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole Manager, and, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers in accordance with article 12 above and within the limits of such powers.

However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one

class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Board of Managers or of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 15. Auditor(s). Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires aux comptes) in accordance with article 200 of the Law, who may but need not to be Shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act collectively and form the board of auditors.

Chapter IV. - General meetings of shareholders

Art. 16. General meeting of shareholders. In a single member company, the sole Shareholder assumes all powers conferred by the Law on the general meetings of Shareholders.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares he owns. Each Shareholder shall hold a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the issued share capital (50%) adopt them.

However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by a majority of the Shareholders owning at least three-quarters (75%) of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Law.

Any Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not to be a Shareholder himself.

The holding of Shareholders' general meetings shall not be mandatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each Shareholder may receive the precise wording of the text of the resolutions proposed to be adopted and may give his vote in writing.

Art. 17. Annual general meeting of shareholders. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday of May at 2 p.m. Central European Time (CET) of each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting of Shareholders shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified by the Board of Managers in the respective convening notices of such meetings.

Chapter V. - Financial year - Financial statements

Art. 18. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year, except for the first year, which shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Art. 19. Financial statements. At the end of each financial year, the Board of Managers shall present to the sole Shareholder or to the general meeting of Shareholders the financial statements (including the balance sheet and the profit and loss account and a statement of individual assets and liabilities).

Each Shareholder either personally or through an appointed agent may consult at the registered office of the Company the above mentioned documents and as the case may be the report of the statutory auditor(s) in accordance with the Law.

Chapter VI. - Distribution

Art. 20. Appropriation of profits - Reserve. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole Shareholder or the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision account, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as an annual dividend in proportion to their respective shareholdings in the Company.

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 20 and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the last financial year increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by law and/or the Articles.

Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy or any other similar event affecting the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Except in the case of dissolution by Court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority requirements as for the amendments of the Articles.

At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (whether Shareholders or not) appointed by a general meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.

Chapter VIII. - Miscellaneous

Art. 22. Applicable law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount	% of share capital
ST Holdings S.à r.l.	12,500	EUR 12,500	100%
TOTAL	12,500	EUR 12,500	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is now available to the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,500.-euro.

Title II. Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at four (4) the number of managers of the Company and further resolved to appoint the following persons as managers (gérants) of the Company for an undetermined period:

- Michel Thill, born on 8 June 1965 in Arlon (Belgium), with professional address at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Jérôme Letscher, born on 21 May 1973 in Luxembourg (Luxembourg), with professional address at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Armon Bar-Tur, born on 29 December 1969 in United Kingdom, with address at 9, route de Lausanne, 1260 Nyon, Switzerland.

- Jeremiah O' Sullivan, born on 10 July 1978 in Cork (Ireland), with address at 44 Saggart Lodge Court, Gartons Lane, Saggart, Co. Dublin, Ireland

2. The registered office of the Company shall be established at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with the notary the present original deed

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatre novembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kesseler, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

ST Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de vingt-sept mille six cents quatre-vingt six euros (EUR 27,686,-) et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198197;

Ici représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Statuts

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination sociale, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ainsi créées, une société (la Société) en la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Dénomination sociale. La Société aura la dénomination sociale «ST Berlin Hotel S.à r.l.»

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique détenant la totalité du capital social libéré. S'il y a plusieurs associés, la Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise et la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par transfert, souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tout biens immobiliers ou de droits portant sur des biens immobiliers, capital, toutes actions et autres titres, tout prêt, toutes obligations, créances, tous certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général tous titres ou instruments financiers, convertibles ou non, dans chaque cas qu'ils soient on non facilement négociables, émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut aussi accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit et sous toute loi applicable. La Société peut gager, transférer, grever, ou autrement créer des garanties sur, tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit (sauf par voie d'offre publique) et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre, de certificats, de titres et d'autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la Loi; cette liste n'étant pas exhaustive.

D'une manière générale la Société peut prendre toutes mesures de gestion, de contrôle et de supervision et en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, jugée utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci ou les favorisant, étant entendu que la Société ne conclura pas d'opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini par après).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision du Conseil de Gérance.

Dans le cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Chapitre II. - Capital social - Parts sociales - Transfert de parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500,-) divisé en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) (ci-après les Parts Sociales) toutes entièrement souscrites et libérées.

Les détenteurs de Parts Sociales pris individuellement sont définis comme l'Associé ou lorsqu'ils sont pris collectivement comme les Associés.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouveraient à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui seront établis par écrit.

Art. 7. Enregistrement des parts sociales - Indivisibilité des parts sociales. Les Parts Sociales sont émises exclusivement sous forme nominative, au nom d'une personne déterminée et inscrites sur le registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi. Le registre des Associés devra être conservé au siège social de la Société. Chaque détenteur de Parts Sociales notifiera par écrit à la Société son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Dans l'hypothèse où une ou plusieurs Part(s) Sociale(s) sont détenues conjointement ou si la propriété de ces Parts Sociales est contestée, toutes les personnes réclamant un droit sur ces Parts Sociales devront nommer une seule personne pour les représenter auprès de la Société. A défaut d'une telle nomination, les droits attachés aux Parts Sociales concernées seront immédiatement suspendus.

Art. 8. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé sont cessibles sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social émis.

Les cessions de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les cessions ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Chapitre III. - Conseil de gérance - Pouvoirs - Assemblées - Commissaire

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le Conseil de Gérance (le Conseil de Gérance ou pris individuellement le Gérant).

Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance sera nommé par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

L'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés peut aussi décider de nommer un ou plusieurs Gérant(s) de classe A et un ou plusieurs Gérant(s) de classe B.

Le Gérant unique ou chaque membre du Conseil de Gérance ne sera/seront pas rémunéré(s) pour ses/leur mandat en tant que Gérant de la Société, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société remboursera aux Gérants les dépenses raisonnables occasionnées dans l'exercice de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement occasionnées en raison de leur participation aux réunions du Conseil de Gérance.

Le décès, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité, la démission, la révocation ou tout évènement similaire affectant un Gérant n'entraînera pas la liquidation de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance se réunira à chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande, par voie écrite, de n'importe quel Gérant aux autres Gérants (dans le cas où il y a plus d'un Gérant), à l'endroit indiqué par la convocation, pourvu que le Conseil de Gérance se réunisse au moins une (1) fois par an.

Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le Président) et un ou plusieurs vice-présidents. Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des Associés.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les Gérants et le cas échéant par le Président et le secrétaire, ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par le secrétaire (le cas échéant) ou par un Gérant.

Chaque Gérant peut se faire représenter au Conseil de Gérance par un autre Gérant par le biais d'une procuration. Les Gérants peuvent également voter par écrit ou par télégramme, courriel ou facsimilé.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité des voix, le Président, désigné comme il est dit à l'article 11 ci-dessus, disposera d'une voix prépondérante.

Tous les Gérants peuvent participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone, conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. Une telle participation par téléphone, conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication est réputée constituer une participation en personne à une telle réunion.

Les décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises sous forme de résolutions circulaires. Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions peuvent être documentées sur un document unique ou sur des documents séparés ayant un contenu identique et chacun d'eux étant signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation des pouvoirs - Responsabilité des gérants. Le Gérant ou le Conseil de Gérance peut déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc (qui peuvent ou ne pas être Gérants) et déterminera leurs responsabilités et rémunération, la durée de la période de délégation et toutes autres conditions de leur mandat.

Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 13. Représentation de la société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou encore par la signatures conjointes ou la signature unique d'un fondé de pouvoirs dûment habilité discrétionnairement par le Conseil de Gérance en conformité avec l'article 12 ci-dessus et dans les limites de ce pouvoir.

Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs du Conseil de Gérance ou de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Tout Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit des fonctions de gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Art. 15. Commissaire(s). Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes agiront en collège et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

Chapitre IV. - Assemblées générales des associés

Art. 16. Assemblée générale des associés. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède un nombre de votes égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié (50%) du capital social émis.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société, pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts (75%) du capital social émis de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Chaque Associé peut agir à toute assemblée générale des Associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que son représentant, qu'il soit Associé ou non.

La tenue d'assemblées générales des Associés n'est pas obligatoire lorsque le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé pourra recevoir le texte des résolutions ou décisions proposées à adopter et pourra émettre son vote par écrit.

Art. 17. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale annuelle des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième (3^e) mercredi de mai à 14 Heures d'Europe Centrale (CET) de chaque année. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des Associés se tiendra le jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées des Associés pourront être tenues à l'endroit et à l'heure tels que précisé par le Conseil de Gérance dans les convocations relatives à ces assemblées.

Chapitre V. - Année sociale - Comptes annuels

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année, et finit le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera le jour de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2015.

Art. 19. Comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, le Conseil de Gérance présentera à l'Associé unique ou à l'assemblée générale des Associés les comptes annuels (incluant le bilan et le compte de pertes et profits et un inventaire des avoirs et des dettes de la Société).

Chaque Associé pourra personnellement, ou par le biais d'un fondé de pouvoir, examiner au siège social de la Société les documents susmentionnés et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à la Loi.

Chapitre VI. - Distribution

Art. 20. Répartition des profits - Réserve. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la réserve requise par la Loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés a le pouvoir de décider de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets sur recommandation du conseil de gérance. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année sociale ou de le distribuer aux Associés comme dividende annuel proportionnellement à leur participation respective dans la Société.

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 20 ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourrai(en)t conclure entre eux.

En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmentés des

profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées ainsi que des montants à allouer aux réserves requises par la loi et/ou les Statuts.

Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la distribution.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant l'Associé unique ou l'un des Associés.

Sauf cas de dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des Associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être Associés ou non) nommés par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

Chapitre VIII. - Divers

Art. 22. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire au capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
ST Holdings S.à r.l.	12,500	EUR 12,500	100%
TOTAL	12,500	EUR 12,500	100%

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées à hauteur de cent pourcent (100%) par des versements en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, rémunérations, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- euros.

Titre II. Résolutions de l'associé unique

L'Associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de gérants de la Société et ont aussi décider de nommer les personnes suivantes pour une durée illimitée:

- Michel Thill, né le 8 juin 1965 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Jérôme Letscher, né le 21 mai 1973 à Luxembourg (Luxembourg), avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Armon Bar-Tur, né le 29 décembre 1969 au Royaume-Uni, avec adresse à 9, route de Lausanne, 1260 Nyon, Switzerland.

- Jeremiah O' Sullivan, né le 10 juillet 1978 à Cork (Irlande), avec adresse au 44 Saggart Lodge Court, Garters Lane, Saggart, Co. Dublin, Irlande

2. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25942. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015188129/535.

(150210695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Entertainment Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.100.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.844.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of November.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lions Gate Entertainment Corp., a corporation incorporated and organized under the laws of British Columbia, Canada, having its registered office at 250 Howe Street, 20th Floor, Vancouver, British Columbia V6C 3R8 and registered under number BC0720538,

hereby represented by Peggy Simon, employee, residing professionally in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, the Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Entertainment Capital Holdings S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B180844 (the Company). The Company was incorporated on October 1, 2013 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 2972 on November 25, 2013. The Company's articles of association (the Articles) have been amended for the last time by a deed drawn up by the undersigned notary on November 12, 2015, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all of the shares in the share capital of the Company.

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to redeem and cancel four hundred thousand (400,000) class 5 mandatorily redeemable preferred shares (the Class 5 MRPS), having a par value of one United States Dollar (USD 1.00.) each and, consequently, to decrease the share capital of the Company from its amount of twenty-five million five hundred thousand United States Dollars (USD 25,500,000.00) to twenty-five million one hundred thousand United States Dollars (USD 25,100,000.00).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the payment in cash of the aggregate redemption price in an amount of forty million United States Dollars (USD 40,000,000.00) in connection with the redemption and subsequent cancellation of the Class 5 MRPS.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend articles 5.2 and 5.3 of the Articles, so that they read henceforth as follows:

“**5.2.** The share capital is also represented by four million five hundred thousand (4,500,000) class 1 mandatory redeemable preferred shares (the Class 1 MRPS), nine million five hundred thousand (9,500,000) class 2 mandatory redeemable preferred shares (the Class 2 MRPS), five hundred thousand (500,000) class 3 mandatory redeemable preferred shares (the Class 3 MRPS), five million (5,000,000) class 4 mandatory redeemable preferred shares (the Class 4 MRPS) and one million six hundred thousand (1,600,000) class 5 mandatory redeemable preferred shares (the Class 5 MRPS, and together with the Class 1 MRPS, the Class 2 MRPS, the Class 3 MRPS and the class 4 MRPS, the MRPS, and together with the Ordinary Shares, the Shares), having a nominal value of one United States Dollars (USD 1.00) each, all in registered form, all subscribed and fully paid up. The holder(s) of Class 1 MRPS, Class 2 MRPS, Class 3 MRPS, Class 4 MRPS and Class 5 MRPS are hereinafter referred to as an MRPS Shareholder and collectively as the MRPS Shareholders.”

and,

“ 5.3. The entire share capital thus amounts to twenty-five million one hundred thousand United States Dollars (USD 25,100,000.00).”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douzième jour de novembre.

Par devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lions Gate Entertainment Corp., une société constituée et organisée selon les lois de la Colombie-Britannique, dont le siège social est établi au 250 Howe Street, 20th Floor, Vancouver Colombie-Britannique V6C 3R8 et immatriculée sous le numéro BC0720538,

ici représentée par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

La partie comparante déclare être l'associé unique (l'Associé Unique) de Entertainment Capital Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B180844 (la Société). La Société a été constituée le 1^{er} octobre 2013 suivant un acte du notaire instrumentant, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2972 le 25 novembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant le 12 novembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de racheter et annuler de quatre cent mille (400.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 5 (les PSPOR Classe 5), ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) chacune et, par conséquent, de réduire le capital social de la Société de son montant de vingt-cinq millions cinq cent mille dollars américains (USD 25.500.000,-) à vingt-cinq millions cent mille dollars américains (USD 25.100.000,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le paiement en numéraire à l'Associé Unique d'un prix de rachat de quarante millions de dollars américains (USD 40.000.000,-) en relation avec le rachat et l'annulation subséquente des PSPOR de Classe 5.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier les articles 5.2 et 5.3 des Statuts, de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

“ 5.2. Le capital social est également représenté par quatre millions cinq cent mille (4.500.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 1 (les PSPOR de Classe 1), neuf millions cinq cent mille (9.500.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 2 (les PSPOR de Classe 2), cinq cent mille (500.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 3 (les PSPOR de Classe 3), cinq millions (5.000.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 4 (les PSPOR de Classe 4), un million six cent mille (1.600.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 5 (les PSPOR de Classe 5 et avec les PSPOR de Classe 1 et les PSPOR de Classe 2, les PSPOR de Classe 3 et les PSPOR de Classe 4, les PSPOR, et avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales), ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes sous forme nominative, souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) des PSPOR de Classe 1, PSPOR de Classe 2, PSPOR de Classe 3, PSPOR de Classe 4 et PSPOR de Classe 5 sont ci-après désignés un Associé PSPOR et ensemble les Associés PSPOR.”

et,

“ 5.3. L'entièreté du capital social s'élève ainsi à vingt-cinq millions cent mille dollars américains (USD 25.100.000,00).”

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Echternach.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 novembre 2015. Relation: GAC/2015/9776. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 20 novembre 2015.

Référence de publication: 2015187666/119.

(150210333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Rullen.Club, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6310 Beaufort, 79, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg F 10.591.

— STATUTS

Entre les soussignés:

1. Bauler Tom, Ernzen, Allemagne, Luxembourgeois
2. De Melo Pereira Miguel, Reisdorf, Luxembourg, Luxembourgeois
3. Heintz Joseph, Lieler, Luxembourg, Luxembourgeois
4. Kohn Dominique, Bettembourg, Luxembourg, Luxembourgeois
5. Marques Marco, Ettelbruck, Luxembourg, Portugais
6. Marx Marie Rose, Lieler, Luxembourg, Luxembourgeoise
7. Ries Corinne, Beaufort, Luxembourg, Luxembourgeoise
8. Richartz Tom, Michelau, Luxembourg, Luxembourgeois

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts

Titre 1^{er} . Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er} . L'association porte la dénomination de Rullen.Club

Art. 2. L'association a pour objet

- la pratique, le soutien, le développement et la promotion des sports de glisse en général et du 'Longboard' sous toutes ses formes en particulier.
- l'organisation d'événements et de rassemblements conviviaux dans ces domaines
- le support de toutes activités propres à la formation morale, culturelle et physique
- l'hébergement, la restauration, la commercialisation d'articles de sports, l'organisation de tombolas ainsi que toutes activités similaires ou connexes à l'objet précédemment défini

Art. 3. L'association a son siège social à 79, Grand Rue L-6310 Beaufort, Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée

Titre 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile

Titre 3. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association toute personne physique majeure ou morale désirant faire partie de l'association en supportant l'association sur le plan événementiel, financier ou moral. Il existe trois catégories de mem-

bres: les membres actifs, les membres sympathisants et les membres VIP. Les membres sympathisants renoncent aux droits et avantages des membres effectifs, notamment au droit de vote lors des assemblées générales.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée. Tous les membres doivent accepter les présents statuts.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai 31 jours à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts.

- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire (email ou autre) à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 5. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 3 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président. Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association. Pour les quittances, la signature d'un seul administrateur est suffisante.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre 6. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre 8. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 10. Dispositions finales

Art. 22. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2015188063/97.

(150209676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Maslow Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1316 Luxembourg, 10, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 189.491.

In the year two thousand fifteen, on the eighth of October,
before the undersigned Maître Martine Schaeffer notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of "MASLOW CAPITAL HOLDING S.A." (hereafter, referred to as the "Company"), a public limited liability company ("société anonyme" or "S.A."), governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, having its registered office at 23, route d'Arlon, L-8009 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "R.C.S.") under number B 189.491 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary dated November 28th, 2013, published in the Mémorial C, number 2849 of October 10th, 2014. Which Articles of Incorporation have been amended by a deed of the same notary dated June 4th, 2015, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Gianpiero SADDI, private employee, professionally residing in Luxembourg;
who appoints as secretary Mrs Alexandra FUENTES, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Gianpiero SADDI, prenamed.

The Chairman declares and the Meeting agrees that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by the sole shareholder are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that all the shares, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. The sole shareholder declares that he has been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to transfer the registered office to 10, rue des Carrières, L-1316 Luxembourg.

Sole resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office to 10, rue des Carrières, L-1316 Luxembourg, and accordingly to amend article 2. «Registered office» as follows:

“ **2.1.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. The board of directors of the Company (the "Board of Directors" or the "Board") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.”

Expenses

The expenses, costs, earnings or loads in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this act amount to approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The notary who understands and speaks English states that demand the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of these people and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huit octobre.

Par devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MASLOW CAPITAL HOLDING S.A., une société anonyme, établie selon les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autres (la «Loi de 1915»), ayant son siège social au 23, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.491 (la «Société»), constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 28 novembre 2013, publié au Mémorial C, numéro 2849 du 10 octobre 2014. Dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 4 juin 2015, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg;

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexandra FUENTES, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé.

Ensuite Monsieur le président prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire, la procuration de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée.

III. L'actionnaire unique déclare avoir été préalablement informé de l'ordre du jour de l'assemblée et renonce à toutes les exigences de convocation et à toutes les formalités. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Décision de transférer le siège social de la société au 10, rue des Carrières, L-1316 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social de la société au 10, rue des Carrières, L-1316 Luxembourg et, par conséquent de modifier l'article 2 «Siège Social» des statuts comme suit:

“ 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3. Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration" ou le "Conseil") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statuaire.

2.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger." Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi, A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 16 octobre 2015. 2LAC/2015/23325. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Référence de publication: 2015187916/120.

(150209564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Mediacapital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 191.578.

In the year two thousand and fifteen, on the 12th of November.

Before us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Mediacapital Holding S.A." a société anonyme duly incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg) and registered at the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 191 578, incorporated on November 4th, 2014 before the notary, Maître Blanche MOUTRIER, residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), deed published in Memorial Recueil Special des Sociétés et Associations C n° 3608 of November 28th, 2014, deed modified for the last time on November 20th, 2014 before the public notary, Maître Blanche MOUTRIER, residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), deed published in Memorial Recueil Special des Sociétés et Associations C n° 3840 of December 11th, 2014 ("the Company").

The General Meeting was presided by Mr. Jan Dekker, director, residing at Van Merlenlaan, 25, NL-2101 GC Heemstede (The Netherlands).

The chairman appointed as secretary Mr. Charles Duro, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mrs. Karine Mastinu, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman declared and requested the notary to act:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the entire paid up issued capital is duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The attendance list, signed by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution with immediate effect and voluntary liquidation of the Company;
2. Appointment of Mr. Jan Arie DEKKER as liquidator of the Company;
3. Determination of the powers of the liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation.

Second resolution

The General Meeting decides to appoint as liquidator Mr. Jan Arie DEKKER residing at Van Merlenlaan 25, NL-2101 GC Heemstede (The Netherlands) ("the Liquidator").

Third resolution

The General Meeting decides to grant the Liquidator with the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in articles 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting further decides and acknowledges that the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douze novembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire de «Mediacapital Holding S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191 578, constituée le 4 novembre 2014 par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3608 du 28 novembre 2014, acte modifié pour la dernière fois le 20 novembre 2014 par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3840 du 11 décembre 2014 («la Société»).

L'Assemblée Générale était présidée par Monsieur Jan Dekker, administrateur, demeurant à Van Merlenlaan 25, NL-2101 GC Heemstede (Pays-Bas).

Le président a désigné comme secrétaire, Maître Charles Duro, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale a choisi comme scrutateur, Maître Karine Mastinu, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social libéré et émis est dûment représentée à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II. Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution avec effet immédiat et liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination de Monsieur Jan Arie DEKKER aux fonctions de liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur Monsieur Jan Arie DEKKER demeurant à Van Merlenlaan, 25, NL-2101 GC Heemstede (Pays-Bas) ("le Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.
signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jan Dekker, Charles Duro, Karine Mastinu, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 novembre 2015. Relation: EAC/2015/26529. Reçu soixante-quinze euros 12,00 €

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 novembre 2015.

Référence de publication: 2015187918/111.

(150209728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Care Investments UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 179.205.

—
EXTRAIT

Veillez noter que l'actionnaire unique SHRM Corporate Services S.à r.l. se dénomme désormais Gentoo Corporate Services S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Gentoo Financial Services (Luxembourg) S.A.
Domiciliataire de sociétés

Référence de publication: 2015189204/15.

(150212392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Partela S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.
R.C.S. Luxembourg B 145.798.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 16. Oktober 2015

Folgende Beschlüsse wurden gefasst:

1. Austritte aus dem Verwaltungsrat und Niederlegung der Geschäftsführung

Die Kündigung vom 16.10.2015 des Herrn Richard Kohl als Verwaltungsrats-Mitglied wurde akzeptiert.

Die Kündigung vom 16.10.2015 des Herrn Richard Kohl als Administrateur Délégué wurde akzeptiert.

Die Kündigung vom 16.10.2015 des Herrn Marc Kernel als Verwaltungsrats-Mitglied wurde akzeptiert.

2. Verwaltungsrat und Geschäftsführung

Zum alleinigen Verwaltungsrat und Administrateur Délégué wurde bestellt: Herrn Alexander Beck, geboren am 07/12/1973 in Feldkirch (Österreich), geschäftsansässig, Bahnhofstrasse 21 in CH- 9470 BUCHS (Schweiz)

Alle diese Mandate werden bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020 geführt.

Die Versammlung

Référence de publication: 2015189693/18.

(150212080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Geopor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 332-334, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 185.505.

Extrait de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/05/2015.

1^{ère} Résolution:

L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Francisco José MARCAL, entrepreneur, demeurant à Rua do Pinheiro Bravo n°43, Aroeira, 2820-076 Charneca de Caparica, Portugal.

2^{ème} Résolution:

Est appelé aux fonctions de nouvel administrateur unique Monsieur Victor Manuel Fernandez Sanz, entrepreneur, demeurant Avenida D. Carlos I, Edificio Oceanario, Bloco B, fracção AD, 8500-502 Portimao Portugal.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015189444/19.

(150211524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Global Palaces Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 144.536.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 16 novembre 2015, Global Palaces Investors S.à r.l., l'associé unique de Global Palaces Real Estate S.à r.l. a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Mathieu Villaume, de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 16 novembre 2015,

- de nommer Monsieur Patrick D'Andria né le 2 novembre 1976 à Avignon, France, avec adresse professionnelle au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 16 novembre 2015 et pour une période indéfinie.

Par ailleurs, il est à noter que la raison et forme sociale du gérant de classe B, Reyl Private Office S.à r.l., est dorénavant REYL Prime Solutions S.A.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2015189447/20.

(150212153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

GSI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.227.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique et par le conseil d'administration en date du 21 septembre 2015

1. M. Julien NAZEYROLLAS a démissionné de ses mandats d'administrateur de catégorie B et de président du conseil d'administration.

2. Mme Mariateresa BATTAGLIA, administrateur de sociétés, née à Cropani (Italie), le 1^{er} janvier 1963, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

3. M. Sébastien ANDRE a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Veillez noter que le siège de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., commissaire, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

GSI HOLDING S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015189459/21.

(150212505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

GSI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.690,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.659.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 novembre 2015

Conseil de gérance:

L'associé unique constate que M. Phillip De Paul a démissionné de son poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 2 novembre 2015.

L'associé unique a décidé de nommer à la fonction de gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Seth Charles Feldman, né le 9 mai 1975 à New-York, États-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 935, First Ave., PA 194 06, King of Prussia, États-Unis d'Amérique.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSI Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015189460/20.

(150211542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Harvester, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.859.

—
En date du 9 novembre 2015, l'associé unique a décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Gianluca Ninno, gérant unique de la société.

- De nommer Monsieur Olivier LIEGEOIS, en tant que gérant unique, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique), résidant professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg pour une durée indéterminée.

- De transférer le siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VP Services S.à r.l.

Référence de publication: 2015189464/15.

(150211641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Highbridge Specialty Loan Fund Lux S.à r.l. II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.638.

L'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Ralf Voelker, de son poste de gérant B avec effet au 31 octobre 2015;

- Nomination de Jan Lubawinski, né le 11 février 1976, à Berlin-Friedrichshain, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 1^{er} novembre 2015, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Highbridge Specialty Loan Fund Lux S.à r.l. II

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015189467/17.

(150211656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Helix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 103.582.

Les administrateurs de la Société ont décidé, par résolution écrite du 12 octobre 2015, de transférer le siège social du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

En outre, veuillez noter que l'adresse professionnelle d'administrateur, Monsieur Gábor Kacsóh est également située au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

En outre, veuillez noter que l'adresse professionnelle d'administrateur, Madame Inessa Wendland est également située au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Un mandataire

Référence de publication: 2015189474/16.

(150212120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

HOLTA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.061.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 06 octobre, 2015

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management Sàrl en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu'alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015189479/15.

(150212194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Hps Recs Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.288.

Il est à noter les décisions prises par les Associés de la Société comme suit:

- Démission de Ralf Voelker, de son poste de gérant B, avec effet au 31 octobre 2015;
- Nomination de Jan Lubawinski, né le 11 février 1976 à Berlin-Friedrichshain, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 1^{er} novembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HPS RECS Lux Sàrl
Manacor (Luxembourg) S.A.
Mandataire

Référence de publication: 2015189483/17.

(150212055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

HPS Recs Lux Sàrl II, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.340.

L'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Ralf Voelker, de son poste de gérant B avec effet au 31 octobre 2015;
- Nomination de Jan Lubawinski, né le 11 février 1976, à Berlin-Friedrichshain, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 1^{er} novembre 2015, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HPS RECS Lux Sàrl II
Manacor (Luxembourg) S.A.
Mandataire

Référence de publication: 2015189484/17.

(150212054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

HPS Specialty Loan Repo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 200.633.

L'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Ralf Voelker, de son poste de gérant B avec effet au 31 octobre 2015;
- Nomination de Jan Lubawinski, né le 11 février 1976, à Berlin-Friedrichshain, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 1^{er} novembre 2015 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HPS Specialty Loan Repo Lux S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Mandataire

Référence de publication: 2015189485/17.

(150212056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Gabster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 113.984.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 3 novembre 2015 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat de Monsieur Gian Luca Benni, de sa fonction d'administrateur et président.
- De coopter comme nouvel administrateur et président, avec effet immédiat, Monsieur Angelo Saracino, né le 2 mai 1983 à Crotone (Italie), résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg. Son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GABSTER S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2015189442/16.

(150211624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

GE Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 24.000,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 93.878.

Suite aux résolutions prises par l'actionnaire unique de GE Financial Services S.à r.l. (la «Société») il a été décidé de renouveler les mandats de tous les membres du conseil de gérance de la Société, et ce avec effet du 28 mai 2015 jusqu'à l'assemblée générale de la Société concernant l'approbation des comptes annuels de la Société qui se tiendra en l'année 2016.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société, à partir du 28 mai 2015, se compose comme suit:

- Monsieur Serge MICHELIS;
- Monsieur Frank WITHOFS;
- Madame Michelle RIEGER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GE Financial Services S.à r.l.

S.Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2015189443/20.

(150211901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Hymmostar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.705.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 6 octobre 2015:

Monsieur Marc Koeune, administrateur, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015189486/11.

(150211652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Hypolux Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 167.019.

EXTRAIT

Suite à la démission de l'administrateur Monsieur Sébastien Gravière par lettre adressée à la société en date du 6 mai 2015, le Conseil d'administration s'est réuni le 23 novembre 2015, pour prendre acte de sa démission.

Pour extrait conforme
 Référence de publication: 2015189487/11.
 (150212463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Swiss Life Real Estate Management I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 191.652.

In the year two thousand and fifteen,
 on the thirtieth day of the month of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“Swiss Life AG, Niederlassung für Deutschland, a branch of a swiss stock company incorporated and organised under the laws of Switzerland, registered with the trade register of Munich, Germany, under number HRB120565, having its registered office at Zeppelinstraße 1, 85748 Garching near Munich, Germany,

duly represented by Mr Peter Audesirk, Rechtsanwalt, with professional address at 10, boulevard G.D. Charlotte, L-1330 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to him in Luxembourg, on 29 September 2015.

Said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole unitholder (the "Sole Unitholder") of “Swiss Life Real Estate Management I S.à r.l.” (the "Company"), a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy de Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under section B number 191.652 and incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 3 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 1 December 2014, number 3645, page 174933, changed for the last time by a notarial deed on 28 September 2015 and publication still pending.

The Sole Unitholder representing the whole corporate unit capital of the Company requires the notary to act the following sole resolution:

Sole resolution

The Sole Unitholder RESOLVES to amend article 4 paragraph 1 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board, after having received Shareholders consent."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us the notary the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:

Im Jahr zweitausendfünfzehn,

am dreißigsten Tag des Monats September.

Vor Uns, Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

die Swiss Life AG, Niederlassung für Deutschland, eine Niederlassung einer schweizerischen Aktiengesellschaft gegründet nach dem Recht der Schweiz, mit Sitz in Zeppelinstraße 1, 85748 Garching b. München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister München unter der Nummer HRB120565,

hier vertreten durch Herrn Peter Audesirk, Rechtsanwalt, berufsansässig in 10, boulevard G.D. Charlotte, Luxemburg, kraft einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche in Luxemburg, am 29. September 2015 ausgestellt wurde.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienene ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft "Swiss Life Real Estate Management I S.à r.l.", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit

Sitz in 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer 191.652, gegründet gemäß einer notariellen Gründungsurkunde aufgenommen am 3. November 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations am 1. Dezember 2014, Nummer 3645, Seite 174933 und zuletzt geändert mit notarieller Urkunde am 28. September 2015, Veröffentlichung im Mémorial noch ausstehend.

Die Alleingesellschafterin, welche das vollständige Gesellschaftskapital vertritt, hat erklärt und den Notar gebeten folgenden einzigen Beschluss zu beurkunden:

Einzigter Beschluss

Die Alleingesellschafterin BESCHLIESST Artikel 4 Absatz 1 der Satzung durch folgenden neuen Wortlaut zu ersetzen:

" **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg (Stadt), Großherzogtum Luxemburg. Niederlassungen oder Büros können aufgrund eines Beschlusses des Rates der Geschäftsführung gegründet werden, wobei solche Beschlussfassungen unter dem Vorbehalt der vorherigen schriftlichen Zustimmung der Gesellschafter stehen."

Der unterzeichnende Notar, der englischen Sprache kundig und mächtig, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Version.

Auf Ersuchen desselben Erschienenen und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Version maßgebend sein.

Worüber die vorliegende notarielle Urkunde an dem am Anfang des Dokumentes erwähnten Tag in Luxemburg aufgesetzt wurde.

Nachdem dieses Dokument der erschienenen Person, welche dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen wurde, wurde es von der besagten erschienenen Person gemeinsam mit Uns dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: P. AUDESIRK, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 02. Oktober 2015. Relation: EAC/2015/22969. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2015188089/78.

(150210099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Kayalov Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 201.581.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the third day of November.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

The Kayalov Holdings Trust, a Delaware trust, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at JP Morgan Trust Company of Delaware, 500 Stanton Christiana Road, Ops. 3, Floor 1, Newark, Delaware, 19713-2107, United States of America,

here represented by Mrs Anne-Caroline WUJCZAK, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 October 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Kayalov Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further provide services for the benefit of companies which form part of the same group of entities as the Company and in particular assist and advise them in commercial and financial activities, administration, accounting and marketing and provide administrative and accounting services to third parties.

2.3 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.4 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent and would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at one hundred twenty five thousand euro (EUR 125,000), represented by:

- twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the "Class A Shares"),
- twelve thousand five hundred (12,500) class B shares (the "Class B Shares"),
- twelve thousand five hundred (12,500) class C shares (the "Class C Shares"),
- twelve thousand five hundred (12,500) class D shares (the "Class D Shares"),
- twelve thousand five hundred (12,500) class E shares (the "Class E Shares"),
- twelve thousand five hundred (12,500) class F shares (the "Class F Shares"),
- twelve thousand five hundred (12,500) class G shares (the "Class G Shares"),
- twelve thousand five hundred (12,500) class H shares (the "Class H Shares"),
- twelve thousand five hundred (12,500) class I shares (the "Class I Shares"), and
- twelve thousand five hundred (12,500) class J shares (the "Class J Shares"),

and together with the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares, the "Shares" and each a "Class"), with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Class, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all Shares in issue of such Class as may be determined from time to time by the board of managers.

6.6 The Shares shall be repurchased in reverse alphabetical order of the Classes, starting with the Class J Shares.

6.7 Subsequent Classes shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding Class have been repurchased in full. Each Class becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the “Relevant Class of Shares”.

6.8 The Relevant Class of Shares shall be repurchased and cancelled for an aggregate price as determined in article 6.11 below (the “Total Cancellation Amount”).

6.9 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class (in the order provided for in article 6.6), such Class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the Relevant Class of Shares held by them and cancelled.

6.10 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.11 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not more than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class. The Total Cancellation Amount for each Class shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.12 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the holders of Shares of the relevant Class would have been entitled to distributions according to articles 22 and/or 23 of these articles of association, (i) increased by any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the relevant Class to be cancelled, and (ii) reduced by (a) any losses (including carried forward losses), (b) any sums to be placed into non-distributable reserves, each time as set out in the relevant interim accounts and (c) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt any double counting) so that: $AA = (NP + P) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Class to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.13 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each

shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. The meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders and (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A managers and one or several class B managers.

14.2 The manager(s) shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. If class A managers and class B managers have been appointed, the chairman shall be elected among the class A managers. It may also choose a secretary who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Such a meeting should be initiated by any class B manager. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If class A managers and class B managers have been appointed, a quorum of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. The chairman, if any, shall have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by one (1) class A manager and one (1) class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) class A manager and one (1) class B manager.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of two (2) managers, or (ii) by the joint signature or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. However, if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 In the event of a distribution, amounts distributed shall be allocated as follows:

(i) Class A Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one per cent (1%) per year of the nominal value of the Class A Shares issued by the Company;

(ii) Class B Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point ten per cent (1.10%) per year of the nominal value of the Class B Shares issued by the Company;

(iii) Class C Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point twenty per cent (1.20%) per year of the nominal value of the Class C Shares issued by the Company;

(iv) Class D Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point thirty per cent (1.30%) per year of the nominal value of the Class D Shares issued by the Company;

(v) Class E Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point forty per cent (1.40%) per year of the nominal value of the Class E Shares issued by the Company;

(vi) Class F Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point fifty per cent (1.50%) per year of the nominal value of the Class F Shares issued by the Company;

(vii) Class G Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point sixty per cent (1.60%) per year of the nominal value of the Class G Shares issued by the Company;

(viii) Class H Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point seventy per cent (1.70%) per year of the nominal value of the Class H Shares issued by the Company;

(ix) Class I Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point eighty per cent (1.80%) per year of the nominal value of the Class I Shares issued by the Company;

(x) Class J Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point ninety per cent (1.90%) per year of the nominal value of the Class J Shares issued by the Company;

all as long as they are in existence, and

(xi) the remainder shall be distributed to the Relevant Class of Shares.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution and in accordance with the provisions of article 22 of these articles of association. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association in accordance with the provisions of article 22.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of article 22 of these articles of association.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The one hundred twenty-five thousand (125,000) new shares issued have all been subscribed by The Kayalov Holdings Trust aforementioned for the price of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred thirty euro (EUR 1,430.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Mr. Thomas SCHULZ, investment advisor, born on 7 January 1976 in Aix-en-Provence, France, professionally residing at 90 avenue C.F. Ramuz, CH-1009 Pully, Switzerland, is appointed as class A manager;
 - (ii) Mrs. Helen LOVELY FRANCIS, investment advisor, born on 7 September 1967 in Florida, United States, residing at 10 Stonewall Lane, CT 06468 Monroe, United States of America, is appointed as class A manager;
 - (iii) Mrs. Marie DRUINAUD, private employee, born on 4 August 1975 in Paris, France, professionally residing at 19 rue de Bitbourg, L- 1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as class B manager;
 - (iv) Mrs. Anne-Caroline WUJCZAK, accounting manager, born on 17 September 1978 in Woippy, France, professionally residing at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as class B manager.

The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of two (2) managers, or (ii) by the joint signature or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. However, if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

3. The following persons are appointed as independent auditor until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:

PricewaterhouseCoopers, a société cooperative, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 65.477, having its registered office at 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le trois novembre.

Par-devant nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

The Kayalov Holdings Trust, un trust du Delaware, constitué et existant selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social chez JP Morgan Trust Company of Delaware, 500 Stanton Christiana Road, Ops. 3, Floor 1, Newark, Delaware, 19713-2107, Etats-Unis d'Amérique,

dûment représenté par Madame Anne-Caroline WUJCZAK, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 octobre 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Kayalov Luxembourg S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également prester des services aux différentes sociétés du même groupe que la Société, notamment les conseiller et les assister dans les domaines commercial, financier, administratif, comptable et marketing et prester des services administratifs et comptables à des tiers.

2.3 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.4 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents et de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000), représenté par:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»),
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»),
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»),
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»),
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»),

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»),
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»),
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»),
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»)

et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I les «Parts Sociales» et chacune une «Catégorie», ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation d'une Catégorie, en totalité mais non en partie, consistant en un rachat et en l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de la Catégorie concernée, tel que déterminé par le conseil de gérance au cas par cas.

6.6 Les Parts Sociales devront être rachetées dans l'ordre alphabétique inverse, en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J.

6.7 Les Catégories suivantes ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la Catégorie précédente auront été intégralement rachetées. Chaque Catégorie pouvant être rachetée selon les règles prévues au présent article 6 sera ci-après désignée comme suit «Catégorie de Parts Sociales Concernée».

6.8 La Catégorie de Parts Sociales Concernée devra être rachetée et annulée pour un prix total tel que défini à l'article 6.11 ci-dessous (le «Montant Total de l'Annulation»).

6.9 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Catégorie (dans l'ordre prévu à l'article 6.6), cette Catégorie donnera droit à ces détenteurs, au prorata de leur participation dans cette Catégorie, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales Concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.10 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.11 Le Montant Total de l'Annulation doit être un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne peut précéder de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la Catégorie concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Catégorie correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) de la Catégorie concernée au moment de l'annulation de ladite Catégorie à moins que le conseil de gérance n'en décide autrement étant entendu toutefois que le Montant Total de l'Annulation ne doit jamais être plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider, lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité.

6.12 Le Montant Disponible correspond au montant total du bénéfice net de la Société (y compris le bénéfice reporté), dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie concernée auraient eu droit aux distributions conformément aux articles 22 et/ou 23 des présents statuts (i) augmenté de toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale relatives à la Catégorie concernée à annuler, et (ii) diminué de (a) toute perte (y compris les pertes reportées), (b) toute somme à porter en réserves non-distribuables, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires concernés et (c) tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont déjà pas venus réduire le BN (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage), de sorte que: $MD = (BN + B) - (P + RL + DL)$. Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale relatives à la Catégorie à annuler; P = toute perte (y compris les pertes reportées); RL = toute somme à porter en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont pas déjà venus réduire le BN.

6.13 Une fois que les Parts Sociales de la Catégorie concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. Une assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant, indépendamment de sa catégorie. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance et communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants sont présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, le président sera élu parmi les gérants de catégorie A. Il peut également désigner un secrétaire qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. Une telle réunion doit être initiée par un gérant de catégorie B. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, le quorum pour la tenue d'un conseil de gérance sera atteint si au moins la majorité des gérants en fonction, parmi lesquels figurent au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, sont présents ou représentés.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance avec la voix d'au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1)

gérant de catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si en revanche l'assemblée générale des associés décide de désigner un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 En cas de distribution, les montants distribués seront répartis comme suit:

(i) les Parts Sociales de Catégorie A donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un pour cent (1%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A émises par la Société;

(ii) les Parts Sociales de Catégorie B donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule dix pour cent (1.10%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B émises par la Société;

(iii) les Parts Sociales de Catégorie C donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule vingt pour cent (1.20%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C émises par la Société;

(iv) les Parts Sociales de Catégorie D donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule trente pour cent (1,30%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D émises par la Société;

(v) les Parts Sociales de Catégorie E donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule quarante pour cent (1.40%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E émises par la Société;

(vi) les Parts Sociales de Catégorie F donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule cinquante pour cent (1.50%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F émises par la Société;

(vii) les Parts Sociales de Catégorie G donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule soixante pour cent (1.60%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G émises par la Société;

(viii) les Parts Sociales de Catégorie H donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule soixante-dix pour cent (1.70%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H émises par la Société;

(ix) les Parts Sociales de Catégorie I donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule quatre-vingt pour cent (1.80%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I émises par la Société;

(x) les Parts Sociales de Catégorie J donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un pour cent quatre-vingt-dix (1,90%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J émises par la Société;

chacune d'entre elles et pour autant qu'elles n'auront pas été rachetées, et

(xi) le solde sera distribué à la Catégorie de Parts Sociales Concernée.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués et en conformité avec les dispositions de l'article 22 des présents statuts. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts en conformité avec les dispositions de l'article 22.

G. Liquidation

Art. 24 Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en conformité avec les dispositions de l'article 22 des présents statuts.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales émises ont toutes été souscrites par le trust The Kayalov Holdings Trust susmentionné pour un prix de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cent trente euros (EUR 1.430,-).

Résolutions des associés

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Thomas SCHULZ, conseiller en investissement, né le 7 janvier 1976, à Aix-en-Provence, France, résidant professionnellement au 90, avenue C.F. Ramuz, CH-1009 Pully, Suisse, est nommé gérant de catégorie A;

(ii) Madame Helen LOVELY FRANCIS, conseiller en investissement, née le 7 septembre 1967 en Floride, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 10, Stonewall Lane, CT 06468 Monroe, Etats-Unis d'Amérique, est nommé gérant de catégorie A;

(iii) Madame Marie DRUINAUD, employée privée, née le 4 août 1975 à Paris, France, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé gérant de catégorie B;

(iv) Madame Anne-Caroline WUJCZAK, responsable comptable, née le 17 septembre 1978 à Woippy, France, résidant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé gérant de catégorie B.

La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si en revanche l'assemblée générale des associés décide de désigner un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation

3. Les personnes suivantes sont nommées en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale des associés appelée à approuver le premier exercice social de la Société:

PricewaterhouseCoopers, une société cooperative, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro 65.477, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-C. WUJCZAK, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35355. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Référence de publication: 2015187853/716.

(150209668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Nova Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 100.079.

En date du 18 novembre 2015 le Conseil d'Administration a pris note de la démission de Monsieur Geoffroy LINARD de son mandat d'Administrateur de la Société avec effet au 6 novembre 2015 et a décidé de coopter Mr Cyrille NOVAK en tant que membre du Conseil d'Administration de la Société pour une durée se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle ou de la prochaine Assemblée Générale sous réserve de l'approbation par la CSSF.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Alexandre COL, 14 rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Administrateurs:

- Monsieur Alexandre COL, 14 rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

- Monsieur Cyrille NOVAK, 14 rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

- Monsieur Jaume Sabater, 20 Bellerivestrasse, CH- 8008 Zurich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015189670/19.

(150211670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Mansart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 186.928.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015192847/10.

(150215435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

OCM Luxembourg Mars Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192909/10.

(150215581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

OCM Luxembourg Sand Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 187.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192910/10.

(150215580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Promeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 12, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 36.449.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/11/2015.

Référence de publication: 2015192957/10.

(150216068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

iDevlop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 32, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérante

Référence de publication: 2015193164/12.

(150217222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

**seri jakala, Société Anonyme,
(anc. Seri System France Benelux S.A.).**

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 169.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Référence de publication: 2015193165/11.

(150217327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

**seri jakala, Société Anonyme,
(anc. Seri System France Benelux S.A.).**

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 169.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Référence de publication: 2015193166/11.

(150217328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Parc Tuntange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2-4, rue Sébastian Conzémus.
R.C.S. Luxembourg B 172.275.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24/11/2015.

Référence de publication: 2015192175/10.

(150214722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Animhouse Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Rambrouch, 10/4, Z.I. du Riesenhaff.
R.C.S. Luxembourg B 131.013.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015192476/10.

(150215575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Asteco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 127.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015192490/10.

(150216123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.
